



CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE

Elections cantonales du 2 mars 2025

L'Assemblée primaire est convoquée le **dimanche 2 mars 2025**, (et le dimanche 23 mars 2025 en cas de ballottage pour l'élection au Conseil d'Etat), afin de se prononcer sur les :

Elections cantonales :

l'élection des membres du Grand Conseil pour la législature 2025-2028

l'élection du Conseil d'Etat pour la législature 2025-2028

Les électrices et électeurs désirant voter au bureau de vote peuvent se présenter à la salle des Abris PC (Place de la Thoune à Icoigne).

Ouverture du bureau :

- **dimanche 2 mars 2025, de 10h00 à 11h00.**

En cas de ballottage pour l'élection au Conseil d'Etat, le bureau de vote sera ouvert aux Abris le :

- **dimanche 23 mars 2025, de 10h00 à 11h00.**

Le vote par correspondance peut s'exercer selon la législation en vigueur.

Icoigne, le 11 février 2025

L'Administration communale

